

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 9 MAI 2011 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(1)

Présidence : La séance est d'abord présidée par M. Louis Castella, Doyen d'âge, conformément à l'article 30 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes.

M. Oliver Collaud entre en fonction en cours de séance

Présents : 77 Conseillers généraux sur un effectif provisoire de 79
5 Conseillers communaux

Excusés : Mme Claudine Esseiva
M. Kevin Grangier

Absent : -

Scrutateurs : M. Gilles Bourgarel
M. Laurent Dietrich
M. Marc-David Henninger
M. Vincent Jacquat

Ces quatre membres constituent le Bureau provisoire jusqu'à l'entrée en fonction du Bureau définitif composé de

M. Jean-Noël Gex
M. René Marty
M. François Miche
Mme Isabelle Teufel
M. Laurent Thévoz
M. Richard Wolf

Assiste à la séance : -

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni
Mme Anne Banateanu
M. André Pillonel

ooo

Séance du 9 mai 2011

1. Ouverture de la séance

M. Louis Castella, Doyen d'âge, fait la déclaration ci-après :

"J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance constitutive du Conseil général de la Ville de Fribourg pour la législature 2011-2016 et vous souhaite à tous la plus chaleureuse bienvenue.

Je salue M. Le Syndic en le félicitant de sa brillante réélection.

Je salue également Mmes et MM. les membres du Conseil Communal en les félicitant pour certains, de leur réélection et pour d'autres, de leur élection.

*Ich freue mich sehr, Sie, meine wiedergewählten Damen und Herren, hier zu finden. Und ich begrüße freudig alle Neugewählten. Ich denke auch an jene weniger Glücklichen, die sich auch mit voller Kraft einsetzten, doch im demokratischen Würfelspiel verloren haben. Ihnen **allen** danke ich für den grosszügigen Einsatz für das Gemeinwohl. Ich bin stolz, hier zu sein um mit ihnen würdig unsere Wählerinnen und Wähler zu vertreten.*

Je salue les représentants de la presse toujours au poste pour relater nos débats en toute objectivité et souvent de manière très détaillée.

Je salue également le public présent dans la tribune et le remercie de l'intérêt qu'il nous porte et parmi lequel je reconnais certains anciens collègues et mon prédécesseur Doyen d'âge.

Je me permets, en ce jour de reconstitution du Conseil général, de remercier en notre nom à tous Mme l'ancienne Conseillère communal, M.-T. Maradan Ledergerber, pour toutes les années pendant lesquelles elle s'est dévouée pour la Commune - pendant cinq ans comme Conseillère générale et quinze ans comme Conseillère Communale - et pour le travail consciencieux qu'elle a accompli dans son style bien particulier.

Je n'oublierai pas de remercier également M. l'ancien Conseiller communal C. de Reyff pour les neuf années consacrées au Conseil général et les sept ans au Conseil communal où il s'est donné à fond dans un travail ingrat et qui pour des raisons indépendantes de sa volonté n'a pas été réélu. Vae victis.

Je tiens à remercier le Secrétaire de Ville adjoint, M. A. Pillonel, l'âme du Conseil général, de l'aide précieuse qu'il m'a apportée dans ma tâche.

Je constate que le Conseil général a été régulièrement convoqué par pli personnel du 26 avril 2011 conformément à l'article 30, 1er alinéa, de la loi sur les communes et à l'article 10 du règlement du Conseil général.

Y a-t-il des observations concernant l'ordre du jour ?"

Tel n'est pas le cas.

Séance du 9 mai 2011

Ouverture de la séance
(suite)

L'ordre des débats sera dès lors le suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Discours inaugural du Doyen d'âge;
3. Communications du Doyen d'âge;
4. Appel nominal;
5. Désignation des quatre scrutateurs du Bureau provisoire;
6. Election à la Présidence du Conseil général pour la période du 9 mai 2011 au 8 mai 2012;
7. Election à la Vice-Présidence du Conseil général pour la période du 9 mai 2011 au 8 mai 2012;
8. Election de six scrutateurs pour la durée de la période administrative;
9. Election de six scrutateurs-suppléants pour la durée de la période administrative;
10. Allocution du Président élu;
11. Allocution de M. Pierre-Alain Clément, Syndic;
12. Election des onze membres de la Commission financière;
13. Election des onze membres de la Commission des naturalisations;
14. Election des onze membres de la Commission de l'Edilité;
15. Election de la Commission de l'Informatique
 - a. Décision quant au maintien de la Commission de l'Informatique
 - b. Décision de réduire à six le nombre de membres de la Commission de l'Informatique
 - c. Election proprement dite des membres de la Commission de l'Informatique;
16. Election des six membres de la Commission d'Aménagement nommés par le Conseil général;
17. Election des 16 délégués de la Ville au Conseil d'Agglomération dont "*en principe au moins deux membres du Conseil communal*" (art. 13, alinéa 2 des Statuts de l'Agglomération)
18. Divers.

Séance du 9 mai 2011

2. Discours inaugural du Doyen d'âge

M. Louis Castella, Doyen d'âge s'exprime comme suit :

J'ai l'honneur de prononcer, en qualité de Doyen d'âge, le discours inaugural de la période administrative 2011 –2016 mais n'en tire aucune gloire puisque c'est le fait de la loi. Je profite donc de saluer le plus jeune Conseiller général en la personne de M. M.-D. Henninger, ainsi que le doyen de fonction, M. P. Wandeler, en charge depuis novembre 1976.

Dois-je faire un exercice de rhétorique avec déploiement de citations grecques ou latines ? Ou alors m'inspirer des propos de haute tenue philosophique exposés par MM. C.-A. Ridoré, A. Berset et P. Corninboeuf lors de la cérémonie d'assermentation ?

Ou alors exprimer mon avis sur quelques étonnements de ma part vécus lors de la dernière législature qui fut aussi ma première. Par exemple le taux d'absentéisme qui avoisine parfois les 20% ou les arrivées tardives et les départs intempestifs qui obligèrent parfois les scrutateurs à compter les présents pour savoir si le quorum était atteint. Que dire de l'abstentionnisme ! Alors que le rôle d'un conseiller général est de prendre des décisions par oui ou par non, quel ne fut mon effarement de voir parfois une myriade de cartons noirs s'élever dans les airs.

J'ai été étonné de l'attitude négative du Conseil communal prêt à défendre bec et ongles ses prérogatives, preuve en sont les nombreux recours déposés contre les décisions du Conseil général. Je devrais parler aussi des longueurs des séances dues à certains membres trop prolifiques ou trop bavards. Ou encore des propositions ou postulats qui ne passent pas le seuil de la transmission pour d'obscures raisons doctrinaires.

Mais faisons fi du passé et travaillons au futur de notre ville qui a encore un superbe avenir à condition que le Conseil général ne soit pas simplement une chambre d'enregistrement mais puisse travailler de conserve avec l'Exécutif dans un esprit d'écoute et de collaboration.

En effet, des projets, il y en a énormément et qui tous seront un défi capital.

Von allen Aufgaben die uns erwarten, ist der Bau der deutschsprachigen Schule die wichtigste und dringendste. Und zwar in nur einer Etappe. Dies ist festgehalten im Postulat 85, das von allen Parteien unterzeichnet wurde. Und mit grosser Mehrheit am 1. März 2011 dem Gemeinderat übergeben wurde. Es ist richtig und gerecht, meine Damen und Herren, dass jetzt nachgeholt wird was in den letzten Jahren bewusst vergessen wurde.

L'aménagement du site de Saint-Léonard va être un autre défi majeur. En effet, si la halte des CFF prévue déchargera, lors de grandes manifestations, certainement les sites sportifs existants, il n'en demeure pas moins qu'il manquera des places de parc pour les pendulaires, les visiteurs du cimetière et de Forum Fribourg, les clients de la salle des Fêtes, et j'en passe. Fribourg aime les trous, pourquoi n'en pas creuser un géant pour y dissimuler un silo à voitures faisant office de parking de dissuasion ? Il n'y aurait ainsi plus besoin de transformer en parking défigurant la Veille-Ville un pont historique qui fut bâti comme un lien social entre deux quartiers. A propos d'enlaidissement, oublions vite la tour de Babel proposée sur l'ancien jardin de l'Hôpital des Bourgeois et dont la construc-

Séance du 9 mai 2011

Discours inaugural du Doyen d'âge (suite)

tion précéderait la destruction totale de la tour Henri, tels les vestiges de la porte de Romont cimentés à jamais sous les fondations d'un multiplexe.

Mais une chance unique pour la Ville est le projet faramineux du site de Cardinal qui permettra la réalisation d'un projet futuriste et visionnaire en collaboration entre la Commune, l'Etat, les investisseurs privés, les Grandes Écoles, l'EPFL et que sais-je encore, une réalisation alliant l'habitation, les technologies modernes et les espaces verts à condition qu'elle se fasse sans arrière-pensée mercantiliste ou idéaliste. Une condition sine qua non ou hautement souhaitable à ce projet est une fusion des communes dès 2016 afin de permettre un développement démographique en adéquation avec les charges prévues.

Enfin, mon rêve c'est, d'ici à la fin de la législature, de pouvoir assister à l'inauguration de la Piscine olympique à Fribourg. Car elle se fera. Avec l'aide du Canton, des communes avoisinantes, de la Loro etc. Toutefois il m'arrive de faire un cauchemar en pensant la voir enterrée dans le sarcophage de béton de la patinoire actuelle où sommeille depuis belle lurette notre dragon ou aux anciens abattoirs où l'eau bleu azur ne tarderait pas à virer au rouge sang. Pourquoi ne pas choisir un endroit idyllique et entouré d'arbres, dès qu'il aura reverdi ? Je pense au Parc de la Poya qui appartient au Canton qui pourrait faire un geste dans ce sens. De plus, l'armée, locataire du parc, pourrait louer certaines heures d'utilisation et participer ainsi aux frais de fonctionnement. Les députés de la ville, dont certains sont ici présents, devraient en toucher un mot à Mme I. Chassot, Ministre cantonale des sports.

Il me reste une suggestion à vous faire ! Lors de mon entrée en fonction au Conseil général, je me suis adressé à un membre du plénum en le vouvoyant et il m'a répondu en me tutoyant. Fort de cette expérience, je me suis adressé à un autre membre en le tutoyant et il, en l'occurrence c'était une femme, m'a répondu en me vouvoyant et en me lançant un regard de braise. Il faut dire qu'il y a cinq ans, les UDC n'avaient pas encore bonne presse. Aussi, pour faciliter l'accueil des nouveaux collègues, je propose, à l'instar de ce qui se fait au Grand Conseil, un tutoiement général entre nous en dehors de la partie officielle des séances, cela va de soi. Libre à vous de l'adopter si vous trouvez l'idée sympathique.

En conclusion, je souhaite que nous travaillions dans un esprit de collaboration afin que les futures générations puissent être fières de l'héritage que nous leur aurons laissé, c'est-à-dire une ville qui ne soit pas devenue une cité minérale ayant perdu son âme." (Applaudissements)

ooo

3. Communications du Doyen d'âge

M. Louis Castella, Doyen d'âge, communique à ses collègues ce qui suit :

Je rappelle aux membres du Conseil général qu'ils doivent signer la liste des présences et prendre les cartons de vote.

Je vous signale, afin de faciliter une rédaction sans équivoque du procès-verbal, que les débats sont enregistrés. Je profite de l'occasion pour présenter notre sympathie à la famille de M. J.-L. Philipona, décédé récemment et qui a assumé la sonorisation de nos séances et leur

Séance du 9 mai 2011

Communications du Doyen
d'âge (suite)

enregistrement depuis presque un quart de siècle. Je présente également nos condoléances à Mme E. Kleisli, Conseillère générale, qui a eu la douleur de perdre son père.

Enfin, une pause sera faite vers 21.15 heures, selon le déroulement de la séance.

Pour des raisons de discrétion et afin de préserver le secret des élections, aucune liste n'a été pré-imprimée pour la séance de ce soir. De ce fait, tous les bulletins devront être remplis à la main. Afin que vous n'éprouviez aucune difficulté à orthographier les noms propres, une liste de tous les candidats a été mise à votre disposition et sur laquelle s'est glissé une coquille ; M. Henninger s'appelle Marc-David et non pas Marc-André. Veuillez excuser cette erreur. Je signale également que le nom de Mme E. Strozzi a été biffé entre-temps de la liste des candidats au Conseil de l'agglomération.

Lorsque le Président donne la parole à un membre du plénum, qui l'a demandée en levant la main, ce dernier se lève et enclenche un des micros disposés sur les tables. Il n'oubliera pas de le refermer après son intervention.

Lors des votes à main levée, les membres du Conseil général sont priés de lever le carton vert pour le oui, le carton rouge pour le non et le carton noir pour l'abstention. Les scrutateurs, dont je fis partie, vous seront reconnaissants de le faire en ne laissant pas le coude collé à la table.

Préparée par une séance informelle avec les présidents de parti que je remercie de leur présence, nous avons tenu, avec les délégués des groupes une seule réunion préparatoire à la séance de ce soir. Comme lors de la précédente période administrative, le Conseil général sera composé de six groupes. L'élue du parti Vert/libéral nous a fait part de sa volonté de rejoindre le groupe PDC qui s'appellera dorénavant 'Groupe démocrate chrétien/Vert/libéral'. L'élue de la liste libre et indépendante n'a pas désiré faire partie d'un groupe.

C'est d'ailleurs lors de cette séance que M. C. Schenker, Président du Groupe démocrate chrétien/Vert/libéral, a émis le vœu de son groupe de ne plus utiliser le terme 'de droite' mais 'de centre-droit' pour désigner ce bloc par opposition au bloc de gauche. J'essayerai donc de l'utiliser à l'avenir et souhaite que vous en fassiez autant.

Je profite de vous communiquer les noms des présidents des six groupes :

Pour le Groupe PS : M. L. Moschini

Pour le Groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral : M. C. Schenker

Pour le Groupe des Verts : M. R. Weibel

Pour le Groupe PLR : M. T. Zwald

Pour le Groupe UDC : M. P. Marchioni

Pour le Groupe PCS : M. P. Wandeler

Lors de cette réunion préparatoire, il a été décidé que la rotation des présidences sur le modèle en vigueur lors de la dernière législature sera maintenue, si bien qu'elle verra trois présidences du bloc de gauche et deux présidences du bloc de centre-droit.

Séance du 9 mai 2011

Communications du Doyen d'âge (suite)

Comme le règlement prévoit que chaque groupe a droit à un siège dans les commissions permanentes, il a été confirmé que chaque groupe aura droit à un siège lors de l'élection des scrutateurs, des scrutateurs-suppléants, des membres de la Commission de l'Aménagement délégués par le Conseil général.

En ce qui concerne la Commission de l'informatique, il a été discuté de l'opportunité de la maintenir. La décision de proposer son maintien a été prise mais en la réduisant à six membres, soit un représentant spécialisé par groupe. Ces deux décisions feront donc l'objet d'un vote avant l'élection éventuelle de ses membres.

Pour les onze sièges de la Commission financière, de la Commission des naturalisations et de la Commission de l'Edilité, le bloc de gauche a revendiqué la majorité et par un consensus tacite chacun des deux blocs devra régler à l'interne la répartition de ses sièges ainsi que pour les conseillers à l'Agglomération. Ainsi la répartition entre les blocs sera de six pour le bloc de gauche et de cinq pour le bloc de centre-droit. Au sein de la Délégation pour le Conseil d'Agglomération cette répartition sera de neuf et sept, soit seize au total. Telle fut la décision prise lors de la réunion préparatoire officielle du 18 avril 2011.

Il n'est pas prévu d'élection des trois délégués remplaçants au Conseil de l'Agglomération lors de cette séance. Elle aura lieu après l'élection au Comité de l'Agglomération.

Je tiens à remercier les délégués des groupes de leur esprit de collaboration affiché au cours de cette réunion."

ooo

4. Appel nominal

Le Doyen d'âge, procède, par ordre alphabétique, à l'appel nominal. A l'appel de son nom, chaque membre présent se lève pour se présenter à ses collègues.

Le Doyen d'âge constate que sur un effectif de 79, 77 membres sont présents ce soir.

ooo

5. Désignation des quatre scrutateurs du Bureau provisoire

Le Doyen d'âge précise que d'entente avec les groupes, quatre scrutateurs pour le Bureau provisoire ont été désignés, à savoir :

- M. G. Bourgarel (Verts);
- M. L. Dietrich (DC/ML);
- M. M.-D. Henninger (PS);
- M. V. Jacquat (PLR).

Le Doyen d'âge invite les scrutateurs des partis de gauche à prendre place à sa droite et les scrutateurs des partis du centre-droit à le faire à sa gauche et les remercie de leur disponibilité.

Le Bureau provisoire ainsi constitué entre en fonction.

ooo

Séance du 9 mai 2011

**6. Election à la Présidence
du Conseil général pour
la période du 9 mai 2011
au 8 mai 2012**

Le Doyen d'âge rappelle que selon l'article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de listes, à la majorité absolue au premier tour. Au second tour, la majorité simple suffit.

Discussion

M. Rainer Weibel (Verts) s'exprime comme suit :

"C'est avec plaisir que je vous propose la candidature de M. O. Collaud, Vice-Président de notre assemblée au cours de la dernière année de la législature passée. Même si la grande majorité d'entre vous le connaît déjà, je me permets de vous le présenter brièvement. Il a 35 ans. Il est né en Floride. Ainsi, comme B. Obama, il est originaire d'un autre pays. M. Collaud est à la fois suisse et américain. C'est à l'âge de douze ans qu'il est arrivé en Suisse. Après avoir obtenu sa licence en droit en 2001, il a travaillé auprès du service de recours du Département de la justice pour différents domaines et sujets. Après avoir œuvré auprès du Tribunal fédéral administratif, il est actuellement greffier-rapporteur auprès du Tribunal cantonal de Fribourg. Même s'il ne siège pas depuis très longtemps au sein du Conseil général, ses connaissances de notre institution ne se limitent pas à la partie juridique mais il connaît, en tant que Vice-Président, le fonctionnement de notre institution. Je rappelle qu'il est également délégué à Coriolis Infrastructures.

Candidat de notre parti au sein de la liste commune PS/PCS/Verts pour le Conseil communal, il a fait un excellent résultat, puisqu'il est le premier des 'viennent-ensuites'. Sait-on jamais ou cela pourrait encore le conduire ! C'est en tout cas la preuve qu'il dispose de bons réseaux sociaux et compte de nombreux amis au sein du parti socialiste. J'allais oublier de vous dire qu'il est encore père d'une fille.

Voilà pourquoi je vous prie de soutenir sa candidature."

Vote

Aucune autre candidature n'étant annoncée, il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

-	Bulletins délivrés	77
-	Bulletins rentrés	77
-	Bulletins blancs	4
-	Bulletin nul	0
-	Bulletins valables	73
-	Majorité absolue	37

M. Oliver Collaud est élu avec 71 voix.

Ont obtenu une voix : Mme Eva Kleisli et M. Pascal Wicht.

Le Doyen d'âge fait la déclaration ci-après :

"Je tiens à féliciter chaleureusement M. O. Collaud de sa brillante élection à la Présidence du Conseil général. Je lui souhaite une année présidentielle sereine et féconde."

Séance du 9 mai 2011

Election à la Présidence du Conseil général pour la période du 9 mai 2011 au 8 mai 2012 (suite)

Le Doyen d'âge remet un bouquet de fleurs au Président élu qui est vivement applaudi.

ooo

7. Election à la Vice-Présidence du Conseil général pour la période du 9 mai 2011 au 8 mai 2012

Discussion

M. Thomas Zwald (PLR) fait la déclaration qui suit :

"Au nom du groupe libéral-radical, j'ai l'honneur et le plaisir de vous soumettre la candidature de M. J.-P. Wolhauser à la Vice-Présidence du Conseil général. Né en 1954, marié et père de deux enfants, M. Wolhauser exerce la profession de notaire depuis 24 ans dans son étude sise à quelques pas d'ici, à la place Notre-Dame. Déjà membre de notre assemblée de 1991 à 2006, dont dix ans de Vice-Présidence ou de Présidence de la Commission des naturalisations, M. Wolhauser connaît parfaitement l'institution du Conseil général et son fonctionnement.

All dies sowie seine Zweisprachigkeit, sein Pflichtbewusstsein und seine hohe Motivation machen aus Herrn Wolhauser einen ausgewiesenen Kandidaten für das Vizepräsidium des Generalrates. Ich bitte Sie deshalb namens der FDP-Fraktion um Unterstützung dieser Kandidatur.

Je vous remercie de soutenir la candidature de M. Wolhauser."

Vote

Aucune autre candidature n'étant annoncée, il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

-	Bulletins délivrés	77
-	Bulletins rentrés	77
-	Bulletin blanc	0
-	Bulletin nul	0
-	Bulletins valables	77
-	Majorité absolue	39

M. Jean-Pierre Wolhauser est élu avec 75 voix.

Ont obtenu une voix : M. Marc-Antoine Gamba et Mme Eva Kleisli.

Le Doyen d'âge s'exprime comme suit :

"Je félicite M. J.-P. Wolhauser pour sa brillante élection."
(Vifs applaudissements)

ooo

8. Election de six scrutateurs pour la durée de la période administrative

Le Doyen d'âge précise que chaque groupe a droit à une représentation au sein des scrutateurs. Les groupes ont pris l'option d'une présentation unique pour les candidats pour chacune des ailes de la salle.

Séance du 9 mai 2011

Election de six scrutateurs pour la durée de la période administrative (suite)

M. Rainer Weibel (Verts) rappelle que les candidats du groupe des Verts aux postes de scrutateurs sont MM. R. Marty (PCS), F. Miche (PS) et L. Thévoz (Verts).

M. Thomas Zwald (PLR) a le plaisir de proposer, pour le bloc du centre-droit, la candidature de M. J.-N. Gex (PLR), de Mme I. Teufel (DC/VL) et de M. R. Wolf (UDC).

Vote

Aucune autre candidature n'étant annoncée, il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

- Bulletins délivrés	77
- Bulletins rentrés	77
- Bulletin blanc	0
- Bulletin nul	0
- Bulletins valables	77
- Majorité absolue	39

Sont élus : MM. Jean-Noël Gex (69 voix), René Marty (69 voix), Mme Isabelle Teufel (69 voix), M. François Miche (67 voix), M. Laurent Thévoz (66 voix) et Richard Wolf (66 voix)

Ont obtenu une voix : M. Marc-David Henninger et M. Rainer Weibel.

Le Doyen d'âge félicite les six nouveaux scrutateurs. (Applaudissements)

ooo

9. Election de six scrutateurs-suppléants pour la durée de la période administrative

M. Rainer Weibel (Verts) présente les trois candidats des partis de gauche pour la fonction de scrutateur-suppléant, à savoir M. M.-D. Henninger (PS), M. V. Pfister (PCS) et Mme E. Strozzi (Verts).

M. Thomas Zwald (PLR) a le plaisir de présenter la candidature de Mmes M.-G. Morel-Neuhaus (PLR), C. Thiémard (DC/VL) et de M. P. Wicht (UDC).

Vote

Aucune autre candidature n'étant annoncée, il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

- Bulletins délivrés	77
- Bulletins rentrés	77
- Bulletin blanc	0
- Bulletin nul	0
- Bulletins valables	77
- Majorité absolue	39

Sont élus : M. Marc-David Henninger (74 voix), Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (73 voix), M. Vincent Pfister (72

Séance du 9 mai 2011

Election de six scrutateurs-suppléants pour la durée de la période administrative (suite)

voix), Mme Cécile Thiémard (72 voix), M. Pascal Wicht (68 voix), Mme Elena Strozzi (67 voix).

Ont obtenu des voix : M. Gilles Bourgarel (5), M. Louis Castella (2), Mme Béatrice Ackermann-Clerc (1), M. Jean-Luc Bettin (1), M. Laurent Dietrich (1), Mme Marie-Christine Dorand (1), M. Daniel Gander (1), M. Xavier Ganioz (1), Mme Lise-Marie Graden (1), M. Vincent Jacquat (1), Mme Eva Kleisli (1), M. Stéphane Peiry (1), M. Claude Schenker (1) et M. Thomas Zwald (1).

Le Doyen d'âge adresse un bravo aux six nouveaux scrutateurs-suppléants. (Applaudissements) *"Je renonce à lire la longue liste des personnes ayant obtenu des voix."*

Il poursuit dans les termes ci-après :

"Nous sommes ainsi arrivés au terme de la fonction du Bureau provisoire et je tiens à remercier les scrutateurs du Bureau provisoire de leur excellent travail. Je cède donc ma place au Président élu. Je demande au Vice-Président élu de prendre place à sa gauche. Je demande à deux scrutateurs des partis de gauche de prendre leur place à ma droite et au troisième ainsi qu'à ceux des partis du centre-droit à ma gauche.

Und nun wünsche ich Ihnen allen eine ausgezeichnete Sitzung und eine Legislatur von hoher Harmonie und kraftvoller Wirkung.

A vous toutes et à tous, je souhaite une excellente fin de séance et une harmonieuse législature riche en réalisations." (Applaudissements)

Le Doyen d'âge passe le témoin au Président élu. Le Vice-Président et les scrutateurs entrent également en fonction. Il est 21.05 heures.

ooo

10. Allocution du Président élu

M. Oliver Collaud, Président élu, prononce l'allocution ci-après :

"En préparant cette allocution, je me suis demandé à quoi elle servait au juste. Je suis arrivé à la conclusion que pour celui auquel il revient de l'assumer, c'est l'occasion de prendre possession de la charge de Président. C'est aussi le moment d'exprimer les sentiments de gratitude qui conviennent. Ainsi, au nom de tous les membres de Conseil général, j'adresse des remerciements chaleureux au Doyen d'âge, M. L. Castella. Sous le règne de son admirable moustache et de son regard bienveillant, le Conseil général a fait ses premiers pas dans la nouvelle période administrative avec assurance et diligence.

Ich habe weder einen Schnurrbart noch einen wohlwollenden Blick, aber durch meine Wahl zum Präsidenten haben Sie andere Qualitäten erkannt. In meinem Namen sowie im Namen der Stimmentzähler, der Ersatzstimmentzähler und dem Vize-Präsidenten, danke ich Ihnen aufrichtig für Ihr Vertrauen das Sie uns entgegenbringen.

Séance du 9 mai 2011

Allocution du Président élu
(suite)

Je profite aussi de ce moment de reconnaissance pour faire celle du travail accompli par le Président de la dernière année administrative, M. T. Gachet.

Cette allocution est ensuite l'occasion pour moi de formuler quelques souhaits pour l'année, ou les années, à venir. Je suis monté sur l'estrade ce soir avec le sentiment d'être honoré, mais aussi celui de porter une charge - celle du bon déroulement des débats, celle d'une vie institutionnelle sereine et celle de représenter notre Conseil. Je me souhaite et je vous souhaite que j'y parvienne. Cela étant, il y a tout de même quelques idées que j'ai à cœur de vous livrer. Diejenigen von Ihnen, die heute 'die einzige deutschsprachige Tageszeitung im zweisprachigen Kanton Freiburg' gelesen haben, wissen schon zum Teil um was es geht.

Avant de vous livrer ces idées, un petit constat: pour la troisième fois consécutive, le Conseil général a appelé un homme de loi à la vice-présidence. Cela fera aussi, en toute bonne logique, trois présidents de suite. Deux tiers des chefs de groupe sont également hommes et juristes. Y-a-t-il un complot ? Existe-t-il une terrible machination ? Non, rien de tout cela. En tous cas, personne n'aurait pris le soin de me mettre au courant. Depuis là où je suis, quand je regarde les six personnes en question, je les vois comme vous les voyez.

Je vois des conseillers généraux.

En théorie, nous sommes 80, 79 pour l'instant, et nous répondons tous du même mandat. Nous siégeons en représentation de la population de Fribourg. Nous sommes tenus de veiller au bien de tous les habitants de la commune, qu'ils soient dans la précarité la plus absolue ou Président de la 65^{ème} session l'Assemblée générale de l'ONU. Le bien de tous doit être notre priorité absolue. Evidemment, la répartition de ce bien commun peut s'exercer de différentes manières selon l'endroit où l'on s'assied dans cette salle. Mais cette diversité d'opinions fait aussi notre richesse. Elle nous permet d'entrevoir une somme considérable de solutions, quelle que soit l'impasse apparente qui nous occupe. Nous n'avons pas été élus pour ne former qu'une seule voix, mais pour débattre des questions et choisir démocratiquement la réponse.

Angesichts der Herausforderungen unserer Stadt in den nächsten Jahren, möchte ich Ihnen einige der Wünsche der ersten Grünen Präsidenten dieser Versammlung präsentieren. Es geht um Transparenz, Beteiligung und den demokratischen Prozess.

Mon premier souhait vise l'initiative 'Plus de fluidité, moins de sens unique'. Je souhaiterais qu'on puisse traiter cette initiative avec la diligence que les 3232 signataires sont en droit d'attendre des autorités.

Mon second souhait s'adresse au Conseil communal. La répartition des compétences au niveau communal est ainsi faite que c'est l'Exécutif qui est le moteur de la politique communale. Le Conseil général a toutefois une compétence budgétaire qu'il ne faut pas négliger, celle de choisir si, quand et en quelle quantité on met de l'essence dans ce moteur. C'est ainsi que nous écrivons ensemble l'histoire de la commune, phrase par phrase, page après page. Nous nous trouvons en quelque sorte dans la relation que connaissent l'auteur et l'éditeur. L'un a le talent et les idées, l'autre détient les moyens de réalisation et un pouvoir de proposition. Or, cette relation ne fonctionne bien que si l'auteur renseigne régulièrement

Séance du 9 mai 2011

Allocution du Président élu
(suite)

son éditeur de l'avancée de son prochain ouvrage. Ainsi, j'adresse le vœu au Conseil communal qu'il informe régulièrement et pleinement le Conseil général de l'état des projets importants.

Mon dernier souhait, je le fais sur fond de fusion du Grand Fribourg. Cette fusion, qui doit être aussi large que possible, c'est la voie de la raison. Je crois que nous en sommes tous convaincus. Cela étant, on ne pourra jamais fusionner tout seul et il est vrai que la Ville de Fribourg doit se donner les moyens d'être convaincante dans les discussions qu'elle mène avec les instances politiques des communes concernées. Mais il est vrai aussi que, l'heure de la votation venue, il s'agira pour chacune de ces communes de convaincre la majorité de ses habitants que la fusion est la voie à suivre. Sans cette majorité, le projet est d'emblée voué à l'échec.

Vous en conviendrez : la construction de cette majorité populaire est une tâche qui dépasse largement le cadre des compétences du Conseil général. A mon sens, la façon la plus sûre et la plus saine d'obtenir cette majorité est simplement d'inverser le problème et de chercher à construire un projet de fusion conforme à la volonté populaire, autrement dit, de recourir à la participation citoyenne, à un outil de type Agenda 21 local qui s'étendrait à l'ensemble des communes visées par la fusion. Dans la mesure où elle met le processus décisionnel, en partie, entre les mains des citoyens, cette voie peut paraître risquée. Mais là réside un aboutissement démocratique qui doit être salué.

C'est en souhaitant un Fribourg qui ose, des autorités qui travaillent ensemble et une Ville qui donne la parole à ses habitants et les écoute que je termine ces quelques considérations. (Vifs applaudissements)

ooo

11. Allocution de M. Pierre-Alain Clément, Syndic

Il appartient ensuite à M. Pierre-Alain Clément, Syndic, de s'exprimer au nom de l'Exécutif. Il le fait dans les termes ci-après :

"J'aimerais en premier lieu féliciter M. le Doyen d'âge qui a parfaitement rempli sa mission dans cette phase de transition. Au nom du Conseil communal, je souhaite que ce soit la préfiguration d'une législature féconde pour notre cité. Je me dois également de féliciter M. O. Collaud, non seulement de sa brillante élection, mais aussi et surtout des mots qu'il vient de nous et de vous adresser. Nos félicitations s'adressent également à son Vice-Président, M. J.-P. Wolhauser. J'ose espérer que sous la houlette de M. le Président et de M. le Vice-Président, nous puissions travailler ensemble de manière tout à fait constructive.

Im Namen des Gemeinderats ist es für mich eine Ehre Sie ganz herzlich begrüßen zu dürfen. Es freut mich ebenfalls Ihnen für Ihr Wahlresultat zu gratulieren.

Indépendamment des félicitations d'usage que vous méritez toutes et tous, il appartient, au début de toute législature, à chaque corps constitué de fixer ces objectifs généraux. Dans cette perspective, sitôt l'animation électorale passée, le Conseil communal n'a pas, nous l'espérons, failli à la règle. Collégalement, – il ne s'agit pas que d'une formule – il s'est fixé ses tâches et s'est réparti les directions. C'est également de

Séance du 9 mai 2011

Allocution de M. Pierre-Alain Clément, Syndic (suite)

manière collégiale qu'il a décidé – démarche plus complète que par le passé – de passer préalablement en revue les directions et Départements communaux, afin d'établir son tableau de marche. Dans un tel contexte, il est évidemment trop tôt pour vous livrer et dévoiler les lignes directrices de l'action de votre Exécutif. Cependant, une chose est sûre, l'action du pouvoir exécutif – qui, pour reprendre la comparaison de votre Président, est en quelque sorte le moteur de la Commune – ne pourra être mise en train et se concrétiser que dans la mesure où elle aura bénéficié du soutien le plus large tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. C'est une évidence, me direz-vous, mais il est bon en ces temps souvent agités et controversés de rap-peler l'indispensable nécessité de la concertation à l'intérieur du Conseil communal et de l'union avec le Conseil général.

C'est dans cet état d'esprit que le Conseil communal sou-haite travailler avec vous, Mmes et MM. les conseillers généraux. Cet état d'esprit vous abordera au fur et à mesure de l'avancement de nos dossiers.

Vous avez été choisis par le peuple pour le représenter dans votre rôle de parlementaires. Le Conseil communal a, quant à lui, été élu par le même peuple pour remplir son rôle d'exécutif. A vous et à nous de répondre au mieux à de tels aspirations, quelles qu'en soient leurs origi-nes." (Applaudissements)

ooo

12. Election des onze mem-bres de la Commission financière

M. Claude Schenker (DC/VL) présente les candidats du bloc de centre-droit, à savoir Mme S. Daguet (DC/VL), Mme M.-C. Dorand (PLR), M. V. Jacquat (PLR), M. P. Marchioni (UDC) et M. A. Sacerdoti (DC/VL). *"A la lecture de ces noms, vous savez déjà qu'il s'agit de candi-dats et de candidates de très haute compétence. La compétence fut d'ail-leurs le premier critère de choix, comme pour toutes les autres commis-sions ou délégations dont la désignation suivra. Cinq candidats et candi-dates, cinq seulement, comme pour les autres commissions de onze mem-bres. Ce n'est pas la répartition idéalement équitable qu'exige la loi, mais nos groupes s'y résolvent par gain de paix d'abord, pour que cette législa-ture soit davantage placée sous le signe de la concorde et ensuite en échange malgré tout de la garantie des responsables des trois groupes de gauche de porter l'un des nôtres notamment à la Présidence de l'Edilité."*

M. Laurent Moschini (PS) soumet à l'assemblée, au nom des trois groupes du bloc de gauche, les candidatures de Mme B. Acker-mann-Clerc (PCS), de M. F. Ingold (Verts), de Mme D. Jordan Perrin (PS), de Mme A. Jungo (PS), de M. E. Moussa (PS) et de Mme A. Siddi Nur Manguay (PS).

D'entente entre le Président du Conseil général et l'ensem-ble des Présidents de groupe, il est fait appel pour accélérer le dépouille-ment aux scrutateurs suppléants, qui œuvrent en alternance avec les scrutateurs.

Séance du 9 mai 2011

Election des onze membres
de la Commission financière
(suite)

Vote

Il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

-	Bulletins délivrés	77
-	Bulletins rentrés	77
-	Bulletin blanc	0
-	Bulletin nul	0
-	Bulletins valables	77
-	Majorité absolue	39

Sont élus : Mme Marie-Christine Dorand(74 voix), M. Alexandre Sacerdoti (71 voix), M. François Ingold (68 voix), Mme Dominique Jordan Perrin (68 voix), M. Elias Moussa (68 voix), Mme Sandra Daguet (67 voix), M. Vincent Jacquat (67 voix), Mme Béatrice Ackermann-Clerc (66 voix), M. Pierre Marchioni (66 voix), Mme Addei Sidi Nur Manguay (66 voix), Mme Adeline Jungo (65 voix).

Il y a 10 voix éparses.

Le Président félicite les membres de la Commission financière, en leur souhaitant beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de leur mandat. (Applaudissements)

ooo

13. Election des onze membres de la Commission des naturalisations

M. Philippe Wandeler (PCS) présente les candidats de la gauche à la Commission des naturalisations, qui sont Mme E. Gerber (Verts), M. M. Jordan (PCS), Mme C. Kolly (PS), M. A. Marmy (PS), M. F. Miche (PS) et Mme C. Müller (PS).

M. Pierre Marchioni (UDC) a le plaisir de soumettre à l'assemblée, au nom du bloc de centre-droit, les candidats suivants à la Commission des naturalisations : Mme A.-E. Cattaneo (DC/VL), Mme A.-S. Guillaume (PLR), M. A. Maeder (DC/VL), M. L. Praz (DC/VL) et M. H. Werhönig (UDC).

"Mme Cattaneo, qui assiste à nos débats du haut de la tribune, vous adresse un cordial salut."

Vote

Il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

-	Bulletins délivrés	77
-	Bulletins rentrés	77
-	Bulletin blanc	0
-	Bulletin nul	0
-	Bulletins valables	77
-	Majorité absolue	39

Séance du 9 mai 2011

Election des onze membres
de la Commission des
naturalisations (suite)

Sont élus : Mme Anne-Elisabeth Cattaneo (74 voix), Mme Anne-Sophie Guillaume (72 voix), M. Alain Maeder (72 voix), M. Michel Jordan (71 voix), Mme Eva Gerber (70 voix), Mme Christine Kolly (70 voix), M. Laurent Praz (68 voix), M. François Miche (67 voix), M. Antoine Marmy (66 voix), Mme Christine Müller (64 voix) et M. Hans Werhonig (46 voix).

Il y a 15 voix éparses.

Le Président constate que la commission est complète. Il félicite l'ensemble des élus. (Applaudissements)

ooo

14. Election des onze mem-
bres de la Commission
de l'Edilité

M. Claude Schenker (DC/VL) a l'honneur, au nom des groupes du bloc du centre et de la droite, de présenter la candidature de M. J.-N. Gex (PLR), de Mme G. Kilde (DC/VL), de M. G. Rhally (DC/VL), de M. S. Rück (DC/VL) et de M. R. Wolf (UDC).

M. Laurent Moschini (PS) précise que les candidatures suivantes sont soumises à l'assemblée par les groupes de gauche : M. C. Allenspach (PS), M. G. Bourgarel (Verts), Mme M. Delisle (PS), M. A. Grandjean (PS), M. P.-O. Nobs (PCS) et Mme E. Strozzi (Verts).

Vote

Il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

- Bulletins délivrés	77
- Bulletins rentrés	77
- Bulletin blanc	0
- Bulletin nul	0
- Bulletins valables	77
- Majorité absolue	39

Sont élus : M. Jean-Noël Gex (73 voix), Mme Gisela Kilde (73 voix), M. Stanislas Rück (73 voix), Mme Manon Delisle (68 voix), M. Gilles Bourgarel (66 voix), M. Georges Rhally (66 voix), Mme Elena Strozzi (66 voix), M. Alexandre Grandjean (64 voix), M. Christoph Allenspach (58 voix), M. Pierre-Olivier Nobs (58 voix), M. Richard Wolf (47 voix).

Il y a 15 voix éparses.

Le Président félicite les membres élus de la Commission de l'Edilité et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de leur mandat. (Applaudissements)

ooo

Séance du 9 mai 2011

15. Election de la Commission de l'Informatique

A. Décision quant au maintien de la Commission de l'Informatique

Discussion

Mme Isabelle Teufel (DC/VL) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe démocrate-chrétien/Vert'Libéral est sceptique quant au maintien de la Commission de l'Informatique pour cette nouvelle législature. Durant la précédente période administrative, une proposition de transformer la Commission de l'Informatique en Commission de l'information a été débattue. Le groupe regrette que cette idée n'ait pas été retenue. Il aurait aimé que le nouveau Bureau puisse en discuter avant de le mettre à l'ordre du jour. Nous pensons que sous sa forme actuelle, la Commission de l'Informatique n'a plus beaucoup de sens, surtout en tant que commission permanente. Le travail de la Commission de l'Informatique consiste à prendre acte des comptes et à analyser le budget. Il n'y a plus de présentation détaillée des achats et des nouvelles applications, comme des appels d'offres. Les compétences de la Commission sont fort restreintes. Dans ces conditions, le groupe estime que l'analyse des messages pourrait tout à fait se faire par la Commission financière.

Il s'oppose donc au maintien de la Commission de l'Informatique. Si, néanmoins, le maintien de celle-ci devait être décidé, nous demanderions alors la diminution de l'effectif de la Commission à six membres."

Vote

Le Conseil général décide, par 46 voix contre 22 et 4 abstentions, de maintenir la Commission de l'Informatique.

B. Décision de réduire à six le nombre de membres de la Commission de l'Informatique

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de réduire à six le nombre de membres de la Commission de l'Informatique.

C. Election proprement dite des membres de la Commission de l'Informatique

M. Rainer Weibel (Verts) présente les trois candidats des partis de gauche, M. A. Burri (Verts), Mme C. Frieden (PCS) et M. P. Horner (PS).

M. Thomas Zwald (PLR) précise que les candidats du bloc centre-droit sont : Mme M. Flores (UDC), M. P. Kilchenmann (DC/VL) et M. J.-J. Marti (PLR).

Vote

Il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Séance du 9 mai 2011

<u>Election de la Commission de l'Informatique (suite)</u>	- Bulletins délivrés	76
	- Bulletins rentrés	76
	- Bulletin blanc	0
	- Bulletin nul	1
	- Bulletins valables	76
	- Majorité absolue	39

Sont élus : M. Jean-Jacques Marti (70 voix), M. Pierre Kilchenmann (67 voix), Mme Cosima Frieden (64 voix), M. Andreas Burri (63 voix), M. Pierre Horner (63 voix) et Mme Marina Flores (57 voix).

Il y a 7 voix éparses.

Le Président adresse ses félicitations aux membres de la Commission de l'Informatique. (Applaudissements)

ooo

16. Election des six membres de la Commission d'Aménagement nommés par le Conseil général

M. Pierre Marchioni (UDC) présente les trois candidats du bloc de centre-droit : M. J.-F. Feyer (DC/VL), M. J.-N. Gex (PLR) et M. P. Wicht (UDC).

M. Philippe Wandeler (PCS) soumet à ses collègues les candidatures du bloc de gauche, à savoir celles de Mme E. Heimgärtner (PCS) et de MM. R. Weibel (Verts) et B. Woeffray (PS).

Vote

Il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

- Bulletins délivrés	76
- Bulletins rentrés	76
- Bulletin blanc	0
- Bulletin nul	0
- Bulletins valables	76
- Majorité absolue	39

Sont élus : M. Jean-François Feyer (72 voix), M. Jean-Noël Gex (67 voix), M. Bernard Woeffray (65 voix), Mme Eva Heimgärtner (61 voix), M. Rainer Weibel (55 voix) et M. Pascal Wicht (54 voix).

Il y a 12 voix éparses.

Le Président adresse ses félicitations aux six nouveaux élus à la Commission d'Aménagement. (Applaudissements)

ooo

Séance du 9 mai 2011

17. Election des 16 délégués de la Ville au Conseil d'Agglomération

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, précise ce qui suit :

"Nous sommes dans un premier tour, puisqu'il s'agit ce soir d'élire les représentants de la Ville de Fribourg au sein du Conseil d'Agglomération. Dans un second tour, le Conseil d'Agglomération nommera les trois représentants de Fribourg au Comité d'Agglomération. C'est dans cette perspective que le Conseil communal vous présente les candidatures de M. J. Bourgknecht, de Mme M. Genoud-Page, de M. T. Steiert et de votre serviteur P.-A. Clément."

M. Laurent Moschini (PS) présente à l'assemblée les candidats du bloc de gauche : M. C. Allenspach (PS), Mme C. Mutter (Verts), M. P.-O. Nobs (PCS), M. P. Odermatt (PS), Mme M.-A. Poupon (PS) et M. R. Weibel (Verts).

M. Claude Schenker (DC/VL) soumet à ses collègues la candidature des représentants du bloc de centre-droit : M. D. Gander (UDC), M. J.-P. Gauch (DC/VL), Mme E. Schneuwly-Aschwanden (PLR), M. J.-D. Schumacher (PLR), Mme C. Thiémard (DC/VL) et M. P. Wicht (UDC).

Vote

Il est procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

-	Bulletins délivrés	76
-	Bulletins rentrés	76
-	Bulletin blanc	0
-	Bulletin nul	0
-	Bulletins valables	76
-	Majorité absolue	39

Sont élus : M. Thierry Steiert (62 voix), Mme Cécile Thiémard (62 voix), M. Jean-Daniel Schumacher (61 voix), Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (61 voix), M. Jean-Pierre Gauch (60 voix), Mme Marie-Angèle Poupon (60 voix), M. Jean Bourgknecht (58 voix), M. Pius Odermatt (57 voix), M. Daniel Gander (56 voix), M. Pierre-Olivier Nobs (55 voix), M. Pierre-Alain Clément (53 voix), Mme Christa Mutter (52 voix), M. Christoph Allenspach (49 voix), M. Rainer Weibel (47 voix), Mme Madeleine Genoud-Page (46 voix) et M. Pascal Wicht (45 voix).

Il y a 26 voix éparses.

Le Président félicite toutes ces personnes de leur élection.
(Applaudissements)

Séance du 9 mai 2011

18. Divers

A. NOUVELLE PROPOSITION

- n° 1 de M. Pierre Marchioni (UDC) et de 7 cosignataires demandant la suppression de toutes les taxes sur les systèmes de production d'énergie renouvelable

M. Pierre Marchioni (UDC) résume la proposition ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal la suppression de toute taxe sur les moyens de production d'énergie alternative tels que les panneaux solaires, les panneaux photovoltaïques, les pompes à chaleur et autres sondes géothermiques.

Face au défi lourd de conséquences pour l'avenir de notre pays non seulement dans le domaine des risques environnementaux mais également dans ceux tout aussi vitaux du développement économique et de la sauvegarde des places de travail grâce à une énergie à des prix abordables, nous voulons une approche pragmatique qui doit s'inscrire dans les faits à tous les niveaux des structures de notre pays.

Notre pays ne sortira de sa dépendance de l'énergie atomique que par une combinaison de toutes les possibilités de production d'énergies aussi peu polluantes que possible. Les grands discours sur l'arrêt de certaines centrales atomiques et sur la sortie immédiate de l'ère atomique sont des leurres que la grande majorité des citoyennes et des citoyens de notre pays considère comme peu sérieux. Avec raison du reste, les analyses sans parti pris le démontrent. Il sied de rappeler que, selon les derniers sondages sur le sujet de l'énergie, les 65% des citoyennes et des citoyens de notre pays approuvent une sortie de la dépendance de l'atome ou penchent plutôt pour une telle solution alors que les 92% partent du principe que l'énergie atomique ne peut être remplacée que par étapes par des sources d'énergies renouvelables.

Nous sommes convaincus que l'investissement privé jouera un rôle déterminant dans la production d'énergies renouvelables. Cet investissement privé doit être encouragé par tous les moyens dont disposent les pouvoirs publics. Au minimum, est-on en droit d'attendre que les pouvoirs publics ne soient pas un frein à ce genre d'investissement.

Si nous prenons le cas de la Ville de Fribourg, nous constatons que la Commune prélève des taxes sur les installations de production d'énergies renouvelables telles que l'énergie solaire ou les pompes à chaleur, alors que, dans le même temps, le Canton s'efforce d'encourager l'initiative privée en accordant non seulement des subventions mais encore des rabais fiscaux.

Cette situation pourrait être qualifiée de burlesque si le sujet n'était pas aussi sérieux. Dès lors, nous demandons au Conseil communal la suppression de toute taxe sur les moyens de production d'énergie alternative tels que les panneaux solaires, les panneaux photovoltaïques, les pompes à chaleur et autres sondes géothermiques.

Nous sommes conscients que le règlement du Conseil général prévoit un délai d'un an pour la réponse du Conseil communal à une proposition. Cependant, la proposition n° 1 ne représente pas un risque de

Séance du 9 mai 2011

Divers (suite)

déséquilibre pour les comptes de la Commune de Fribourg et n'exige pas davantage un long travail de recherche ou d'analyse. C'est une décision de bon sens qui ne devrait pas surcharger de travail l'administration communale. Dès lors, et en raison même de son actualité, cette mesure devrait être appliquée dans les plus brefs délais mais au plus tard dès l'acceptation du budget 2012."

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors de la prochaine séance.

B. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 1 de M. Pius Odermatt (PS) et de Mme Marine Jordan (PS), ainsi que de 26 cosignataires, demandant au Conseil communal d'élaborer un concept global des besoins des personnes âgées en ville de Fribourg

M. Pius Odermatt (PS) résume le postulat ci-après :

"La population devient de plus en plus âgée. Dans le canton de Fribourg, la proportion des personnes de plus de 65 ans passera entre 2005 et 2030 de 13,1% à 22,9% (Office fédéral de statistique, 2007). Les personnes âgées ont le droit à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité (art. 35 Cst.) et l'État et les communes ont l'obligation de favoriser la compréhension et la solidarité entre les générations (art. 62 Cst.).

Le vieillissement ne constitue donc pas seulement un défi pour les personnes et les proches directement touchées mais aussi pour les institutions privées et publiques actives dans ce domaine.

L'État finalise actuellement un projet de loi cadre pour une politique globale en faveur de la personne âgée ('senior+'). Des communes comme Bösinggen ou Dürdingen ont déjà mis en place un concept et Morat a mis à disposition une plateforme d'information sur internet.

En premier lieu, la Commune devrait mettre en place des conditions cadres qui permettent de répondre de manière adéquate au mandat constitutionnel. Ce postulat demande à la Commune de Fribourg d'élaborer un concept qui comprendra un état de la situation, à savoir un inventaire des mesures, des institutions et infrastructures qui favorisent le quotidien des personnes âgées. Il s'agira ensuite de définir les besoins qui devront être couverts dans le futur.

Les domaines sur lesquels la Commune devra travailler concernent notamment la question de la coordination entre les différents acteurs, l'habitat (appartements adaptés, coopératives, habitat partagé/mixte, etc.), l'aménagement (transport et mobilité, infrastructures et accès aux services), les structures intermédiaires (prévention en matière de santé, aide et soins à domicile, EMS, ...), la sécurité financière, la planification des mesures et l'élaboration du budget y relatif."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

Séance du 9 mai 2011

Divers (suite)

- n° 2 de M. François Miche (PS) et de 13 cosignataires demandant une transparence plus grande concernant certains règlements

M. François Miche (PS) présente le postulat ci-après :

"Nous prions le Conseil communal de mettre à disposition sur internet les règlements pour lesquels il est inscrit 'disponible au secrétariat' afin de les rendre accessibles à tous et de bien vouloir les publier dans leur intégralité."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 3 de MM. Marc-David Henninger (PS), Guy-Noël Jelk (PS) et François Miche (PS), ainsi que de 29 cosignataires, demandant au Conseil communal d'aménager un terrain de streethockey/inlinehockey sur le territoire communal

M. Marc-David Henninger (PS) résume le postulat ci-après :

"La ville de Fribourg compte actuellement deux clubs de streethockey (Fribourg Vipers et le SHC Fribourg). De plus, un tournoi pour les enfants et adolescents est organisé durant les vacances de Pâques qui voit s'affronter une dizaine d'équipes et beaucoup de jeunes pratiquent ce sport durant leur loisir et dans le cadre du Passeport vacances de Fribourg. Plus d'une centaine de personnes pratiquent ce sport à Fribourg, ville de hockey."

Le streethockey, en comparaison avec le hockey sur glace, est un sport à bas prix et est donc plus abordable pour les enfants issus de familles de condition modeste. Il est en plein développement et croissance, mais pour l'instant, les infrastructures en ville ne sont pas adaptées pour le pratiquer de manière sérieuse, en participant au championnat Suisse par exemple."

Afin de permettre aux clubs existants et au sport en général de se développer, de créer des sections juniors et de donner à tous les jeunes une place adéquate pour pratiquer ce sport, nous demandons au Conseil Communal d'aménager un terrain de streethockey (au minimum 48m x 24m) répondant aux normes de la Swiss Streethockey Association (SSHA) ainsi que de trouver une solution afin que les joueurs aient à leur disposition des locaux de douches et des vestiaires. Avec un vrai terrain, la ville gagne sur tous les points !"

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 4 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 22 cosignataires demandant que la Ville de Fribourg s'engage pour la fermeture immédiate de la centrale nucléaire de Mühleberg et s'inscrive au comité "Mühleberg-illimité-non"

Mme Elena Strozzi (Verts) résume le postulat ci-après :

"On oublie souvent que la centrale de Mühleberg se situe à moins de vingt kilomètres de la ville de Fribourg. Si, nous étions au Japon,

Séance du 9 mai 2011

Divers (suite)

Mühleberg s'appellerait Fukushima et nous et toute la population de Fribourg ne serions pas ici maintenant. Nous aurions dû abandonner nos habitations pour toujours. La comparaison n'est pas osée car Mühleberg possède le même type de réacteur et est de la même génération que celle du plus vieux réacteur de Fukushima. La ville de Fribourg ne saurait se permettre de laisser sa population face à un tel péril.

A la fin de 2009, le Département de l'environnement (DETEC) a décidé d'accorder à la centrale de Mühleberg une autorisation d'exploitation illimitée. La centrale nucléaire de Mühleberg a été mise en service en 1971. C'est la deuxième centrale la plus vieille de Suisse. Le Conseil général de Fribourg s'est déjà prononcé, à l'époque, contre cette prolongation illimitée.

Mühleberg a connu plusieurs défauts de construction. Jusqu'à ce jour, la résistance de cette centrale à un éventuel séisme n'a pas pu être clarifiée et certifiée. Des fissures, d'origine inconnue, ont été détectées dès les années 1990 et sont toujours présentes sur l'enveloppe qui entoure le cœur du réacteur. Pas plus tard que jeudi passé, le 5 mai 2011, l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire a confirmé de graves lacunes dans la sécurité et exigé des interventions immédiates et des améliorations afin de pouvoir gérer des accidents majeurs qui peuvent se produire à tout moment.

Le 2 février 2010, un comité de soutien aux recourants de des zones 1 et 2 - où se trouve la ville de Fribourg -) contre l'autorisation d'exploitation illimitée de la centrale nucléaire de Mühleberg a été fondé afin de parvenir à faire annuler cette décision prise sans doute de manière précipitée et avant la catastrophe japonaise (v. www.muhleberg-illimite-non.ch). Les Villes de Genève et de Bienne font partie de ce comité et lui apportent un soutien financier respectivement de 25'000 et 10'000 francs. .

Nous demandons que :

- *la ville de Fribourg s'engage pour la fermeture immédiate de la centrale nucléaire de Mühleberg, notamment auprès des autorités, et communique régulièrement et publiquement ses décisions en informant la population sur ses démarches;*
- *la Ville de Fribourg s'inscrive au comité 'Muhleberg - illimite-non' /'Mühleberg Verfahren' et paye un montant de 15'000 francs."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 5 de M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) et de 39 cosignataires demandant au Conseil communal de dresser l'inventaire et d'évaluer le potentiel solaire photovoltaïque et thermique de tous les immeubles appartenant à la Commune

M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) résume le postulat ci-après :

"Nous proposons de faire inventorier et évaluer le potentiel solaire photovoltaïque et thermique des toits de tous les bâtiments appartenant à la Commune.

Séance du 9 mai 2011

Divers (suite)

A la suite d'un postulat identique, déposé par deux députés PCS et PRD, le Conseil d'Etat de notre canton a rendu public au début de 2011 un rapport très prometteur sur le potentiel solaire des bâtiments cantonaux. Vu les enjeux énergétiques et climatiques et la nécessité de préparer notre pays à une sortie progressive nucléaire, il est indispensable que les communes s'engagent désormais aussi dans la réalisation de projets produisant de l'énergie et de la chaleur grâce à des technologies renouvelables. Afin d'optimiser les investissements futurs de notre Commune en la matière, il est indispensable d'inventorier et de quantifier ce potentiel.

Ce postulat est motivé par les faits suivants:

- *Une énergie et un approvisionnement sûrs et durables sont indispensables au développement de la société et de l'économie dans un environnement sain. Compte tenu de la raréfaction, de l'évolution des coûts et des effets négatifs sur l'écologie, le défi de la société face à ce phénomène s'amplifie de façon sensible tant sur le plan global que régional. Les énergies renouvelables offrent des chances concrètes au plan local avec une infinité de solutions et de revenus.*
- *La raréfaction de l'énergie fossile exige des options durables en matière d'énergie. L'énergie solaire offre un énorme potentiel. Le soleil est une source d'énergie quasi inépuisable. Par année, il produit environ 200 fois plus d'énergie que les habitants de la Suisse ont consommé en 2005 comme énergie finale soit au total env. 250 térawattheures.*
- *Le marché de l'énergie se trouve en pleine évolution. L'énergie et l'électricité vont renchérir. Depuis 2009, la nouvelle loi fédérale sur l'énergie exige des gestionnaires de réseau de reprendre l'électricité produite au prix coutant (KEV); cette loi favorise la production d'énergie renouvelable.*
- *L'énergie solaire intéresse des entreprises avec un taux de croissance et un potentiel élevés. Selon l'étude déjà citée de la banque Sarasin, la branche du photovoltaïque a réalisé, en 2007, une augmentation de 44%; jusqu'à la fin de la présente décennie, le taux d'expansion annuelle devrait atteindre 50%. Investir dans l'énergie solaire a pour corollaire un investissement dans un marché en pleine croissance. L'économie fribourgeoise devrait également profiter de cette aubaine. L'énergie solaire offre des possibilités avantageuses pour la création de valeurs ajoutées pour l'industrie et l'artisanat locaux.*
- *Une étude réalisée il y a dix ans concluait que le potentiel fribourgeois en matière de photovoltaïque était en principe plus élevé qu'en général en Suisse; il présentait une véritable source de développement. Principalement sur des toits appropriés, il est possible de produire de l'énergie solaire équivalant à la moitié de l'énergie consommée.*
- *La législation de la Confédération et des cantons rappelle souvent la politique d'exemplarité des collectivités publiques.*
- *La loi fribourgeoise sur l'énergie du 9 juin 2000 rappelle les obligations du Canton et des communes en matière d'utilisation rationnelle*

Séance du 9 mai 2011

Divers (suite)

de l'énergie, de diversification des sources d'énergie et de la promotion d'énergies renouvelables.

- *En raison des défis et des chances que présente la production d'une énergie sûre et durable, d'une part, et compte tenu des buts poursuivis par le Canton (loi sur l'énergie, fonction d'exemple, programme de législation) d'autre part, le Canton doit étudier la potentialité de munir les bâtiments publics d'installations photovoltaïques ou thermo-solaires. L'étude sus-indiquée devrait être actualisée pour les bâtiments publics (administration, écoles, Université, ateliers, instituts, hôpitaux, etc.) et complétée par une analyse de leur potentiel thermo-solaire. Cette étude doit également examiner la faisabilité économique et énergétique ainsi que l'opportunité d'utiliser l'énergie solaire pour les bâtiments publics."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 6 de M. Guy-Noël Jelk (PS) et de 34 cosignataires demandant la création d'un cheminement piéton utilisable également par les VTT entre le lac de Pérolles (pont de Pérolles) et le lac de Schiffenen (ancienne passerelle des Neigles)

M. Guy-Noël Jelk (PS) résume le postulat ci-après :

"Ces dernières années, les berges de la Sarine sont de plus en plus fréquentées par la population.

La Sarine, trait d'union entre les communautés linguistiques de notre ville et de notre pays. La Sarine, source de vie et de bien-être.

Pour bien connaître ce biotope, je propose qu'un chemin piétonnier soit créé entre le lac de Pérolles (départ sous le pont de Pérolles) jusqu'au lac de Schiffenen (arrivée à l'ancienne passerelle des Neigles). Ce chemin pourrait serpenter soit à gauche soit à droite de la rivière mais devra être à l'abri de toute importante circulation automobile. Il devrait également être utilisable par les 'vététéistes'. Une bonne partie de ce futur chemin existe déjà. Cependant certaines réalisations devraient ça et là voir le jour. Je pense, par exemple, à un ancrage dans la falaise entre les Grandes-Rames et le quartier de l'Auge.

J'espère que vous verrez, dans ce projet, un atout touristique et de bien-être supplémentaire pour notre population. Fribourg : une ville où il fait encore mieux vivre !"

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

C. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 1 de M. Daniel Gander (UDC) relative à l'entretien des installations et du parc "vélib" par des requérants d'asile

M. Daniel Gander (UDC) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

Séance du 9 mai 2011

Divers (suite)

"Dans un article de presse du 12 avril 2011, sous le titre 'La petite reine très convoitée', nous lisons que les vélos électriques sont un bon moyen pour remédier aux caprices de la topographie urbaine. Le chef du projet 'vélib' de la Ville de Fribourg précise que les coûts d'entretien ne diffèrent que très peu entre un tel vélo et un autre standard. Si le 'vélib' séduit bon nombre de personnes, nous apprenons dans le commentaire que, grâce à ce projet, des requérants d'asile sont mobilisés pour l'entretien des installations et des vélos. Nous relevons aussi que le projet va se développer sur le réseau cantonal, ce qui permettra de créer de nouveaux emplois.

Cela nous conduit à poser les questions suivantes :

1. *La Ville de Fribourg compte actuellement un taux de chômage de 8,4 %. Dès lors, est-ce que tous les moyens ont été mis en œuvre pour donner en priorité du travail aux chômeurs ou aux personnes en fin de droit ?*
2. *Si oui, combien de chômeurs sont-ils en activité dans cette entreprise ?*
3. *Pouvez-vous nous indiquer le nombre de requérants d'asile actuellement en fonction ?*
4. *Est-ce que leur activité est rémunérée ?*
5. *Si oui, quel est leur salaire et qui s'acquitte des prestations salariales ?"*

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, précise ce qui suit :

"C'est grâce à l'intervention des requérants d'asile que nous avons pu, en collaboration avec la société ORS, qui s'occupe de l'hébergement des requérants, et de l'Etat, mettre sur pied ce projet 'vélib', sinon cela n'aurait pas été possible. Cela dit, les demandeurs ne sont pas autorisés à exercer une activité lucrative et ne sont pas rémunérés.

Je vous fournirai une réponse plus complète lors de la prochaine séance du Conseil général, mais je peux d'ores et déjà vous annoncer que l'émission 'A bon entendeur' du mardi 24 mai 2011 sera consacrée à ce sujet et traitera aussi de l'action des requérants d'asile."

M. Daniel Gander (UDC) est partiellement satisfait de ce début de réponse.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 2 de M. François Miche (PS) relative à l'existence de deux sites internet réservés au nom du Conseil communal et du Conseil général

M. François Miche (PS) s'exprime dans les termes ci-après :

"J'ai remarqué que de petits olibrius ont eu la bonne idée de réserver deux sites internet, l'un au nom du Conseil communal et le second au nom du Conseil général (www.conseil-communal-fribourg.ch /

Séance du 9 mai 2011

Divers (suite)

www.conseil-general-fribourg.ch. *Qu'en pense le Conseil communal et qu'entend-il entreprendre à l'égard et à l'endroit de ces ouistitis ?*"

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, remercie M. F. Miche de nous signaler l'existence de ces possibilités d'accès non prévues au site de la Ville de Fribourg, puisque certaines personnes auraient réservé dans un domaine privé le site "Conseil communal de la Ville de Fribourg".

"Nous entreprendrons les démarches nécessaires pour nous libérer de cette situation. La question devra être examinée du point de vue juridique pour voir quelles sont nos possibilités d'action."

M. François Miche (PS) remercie le Conseil communal de sa réponse.

Aucune autre intervention n'étant annoncée, le Président clôt la séance, en félicitant ses collègues de leur endurance.

Il est 23.55 heures.

Fribourg, le 16 mai 2011
AP/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Oliver COLLAUD

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville :

Catherine AGUSTONI